



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Alain GUÉRINET, Maire.

Etaient Présents : 16

Mesdames et Messieurs : Alain GUÉRINET - Hubert CABORDEL - Ingrid TUQUET - Fabien DELVALLET - Claude BAUDSON - Florence MICHEL - Thomas BERTRAND - Jean-Claude DAUTOIS - Sébastien GOURDAIN - Sandrine GRESSIER - Ladislav JAKOVAC - Lorraine PASTOL - Laure ROUX - Josiane VANDRIESSCHE - Gérald MERLE - Virginie BAUDSON (arrivée à 20h30 au cours du point 3).

Absents : 11

Mesdames et Messieurs : Timothée CHILTE - Virginie COUTURE - Caroline MARTIN - Emmanuelle DANEL - Julie GAILLARD - Pierre-Bernard MSIKA – Didier WERNERT - Mélissa MANESSE - Stéphane GENNARINO - Ludivine SIX - Joël WYON

Pouvoirs : 5

Madame COUTURE donne pouvoir à Madame MICHEL
Madame MARTIN donne pouvoir à Monsieur DELVALLET
Monsieur MSIKA donne pouvoir à Monsieur BERTRAND
Monsieur WERNERT donne pouvoir à Madame TUQUET
Monsieur WYON donne pouvoir à Madame BAUDSON

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien GOURDAIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 16

Nombre de Conseillers votants : 21

Date de convocation : 22 Mars 2023

Date d'affichage : 22 Mars 2023

La réunion du conseil municipal du 21 mars 2023 à 20h00 n'ayant pu se tenir faute de quorum, le conseil municipal a été de nouveau convoqué, à trois jours au moins d'intervalle, le 27 mars 2023 à 20H00. Il peut valablement délibérer, sans condition de quorum, sur les points inscrits à l'ordre du jour (article L2121-17 du CGCT).

La séance est ouverte à 20h00. La réunion est accessible au public dans le respect des normes sanitaires et diffusée en direct sur la page Facebook de la commune.

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL :

- 1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 février 2023
- 2/ Délégations du Conseil Municipal au Maire

FINANCES :

- 3/ Débat d'Orientations Budgétaires – année 2023
 - Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL
- 4/ Ecoles communales : demandes de subvention exceptionnelle
 - Rapporteur : Monsieur Fabien DELVALLET

PERSONNEL :

- 5/ Personnel : création de poste
 - Rapporteur : Monsieur Fabien DELVALLET

QUESTIONS DIVERSES

Séance du 27 Mars 2023

Alain GUÉRINET

I. CONSEIL MUNICIPAL :**1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 Février 2023**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 Février 2023.

Monsieur GOURDAIN évoque une erreur de frappe page 17 : s'occuper au lieu d'occuper.
Monsieur DAUTOIS précise page 16 que les véhicules sont stationnés sur les trottoirs des deux côtés de la chaussée

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 Février 2023 est adopté à l'unanimité.

2) Délégations du conseil Municipal au Maire**Démarches et actions depuis le 28 Février 2023 :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de ses différents rendez-vous et entretiens réalisés en sa qualité de Maire ainsi que les démarches entreprises depuis le 28 Février 2023.

Monsieur le Maire a signé une décision depuis le 28 Février 2023 :

Décision n°001/2023 en date du 10 Mars 2023 : Signature d'un bail précaire d'une durée de 1 an pour la location du local commercial situé 3 rue de Blaincourt à la société Positive Harmonie pour un loyer de 650 € hors charges.

II. FINANCES LOCALES :**3) Débat d'Orientations Budgétaires – année 2023**

- Rapporteur : Hubert CABORDEL

Monsieur le Maire rappelle que la commune de CIRE-LES-MELLO comptant une population supérieure à 3 500 habitants, un débat sur les Orientations Générales du Budget doit avoir lieu au conseil municipal dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif (article L2312-1 du CGCT) et dans les conditions fixées par le règlement intérieur (Article 21).

Dans ce cadre, Monsieur le Maire présente en séance le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires au titre de l'exercice comptable 2023, sur la base du rapport d'orientations budgétaires qui sera diffusé en séance.

4) Ecoles communales : demandes de subventions exceptionnelles

- Rapporteur : Monsieur Fabien DELVALLET

Ecole maternelle Jean de la Fontaine

Les enseignants de l'école maternelle Jean de la Fontaine proposent aux élèves des quatre classes de maternelle une sortie de fin d'année à l'Abbaye de Royaumont le 27 Juin 2023.

La directrice de l'école sollicite une subvention exceptionnelle de la commune pour le transport d'un montant de 1 020 € TTC pour 2 cars soit 93 places.

La commune subventionne le transport relatif aux sorties scolaires à raison de 250 € par classe soit 1 000 € pour les 4 classes maternelles.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien DELVALLET, adjoint au Maire en charge de l'éducation, de la communication et de la culture, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la coopérative de l'école maternelle Jean de la Fontaine,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Ecole élémentaire Jean de la Fontaine

- 1) Les enseignants de l'école élémentaire Jean de la Fontaine ont proposé aux élèves de **deux classes** une sortie au musée archéologique de l'Oise à Vendeuil Caply le 10 Mars 2023.

La directrice de l'école sollicite une subvention exceptionnelle de la commune pour le transport d'un montant de 530€ TTC pour 1 car soit 53 places.

- 2) Les enseignants de l'école élémentaire Jean de la Fontaine proposent aux élèves de **trois classes** une sortie à la sucrerie de Francières le 16 Juin 2023.

La directrice de l'école sollicite une subvention exceptionnelle de la commune pour le transport d'un montant de 480 € TTC pour 1 car soit 60 places.

La commune subventionne le transport relatif aux sorties scolaires à raison de 250 € par classe soit 1250 € pour cinq classes élémentaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien DELVALLET, adjoint au Maire en charge de l'éducation, de la communication et de la culture, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1010 € à la coopérative de l'école élémentaire Jean de la Fontaine pour le transport des deux sorties scolaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Séance du 27 Mars 2023

Alain GUÉRINET

Ecoles du Tillet

- 1) Les enseignants de l'école du Tillet proposent aux élèves des deux classes de maternelle et de la classe de CP une sortie au zoo d'Amiens et aux hortillonnages le 20 juin 2023.

La directrice de l'école sollicite une subvention exceptionnelle de la commune pour le transport d'un montant total de 1448 €.

La commune subventionne le transport relatif aux sorties scolaires à raison de 250 € par classe soit 750 € pour les deux classes maternelles et la classe de CP.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien DELVALLET, adjoint au Maire en charge de l'éducation, de la communication et de la culture, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 750 € à la coopérative de l'école du Tillet,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

- 2) Les enseignants de l'école du Tillet proposent aux élèves de quatre classes une sortie à la cité des sciences à Paris le 13 juin 2023.

La directrice de l'école sollicite une subvention exceptionnelle de la commune pour le transport d'un montant total de 1300 €.

La commune subventionne le transport relatif aux sorties scolaires à raison de 250 € par classe soit 1000 € pour quatre classes élémentaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien DELVALLET, adjoint au Maire en charge de l'éducation, de la communication et de la culture, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 € à la coopérative de l'école du Tillet,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

III. PERSONNEL**3) Personnel : création de poste**

- **Rapporteur** : Monsieur Fabien DELVALLET

Suite au départ de l'agent en charge de la bibliothèque le 15 juin 2022, la commune a publié une offre d'emploi pour procéder au remplacement de l'agent en place sur la base d'un temps de travail de 24h par semaine.

Le recrutement n'ayant pas abouti, la commune a de nouveau publié une annonce le 26 janvier dernier. Une candidature dont le profil correspond parfaitement à l'offre d'emploi a retenue toute notre attention

Devant les difficultés à recruter un agent pour un temps de travail incomplet, la commune propose de créer un poste d'adjoint principal du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet pour dynamiser et

développer le secteur culturel et la bibliothèque municipale (24h), mais également proposer de nouveaux services aux habitants sur les 11 heures complémentaires.

Dans le cadre de la dynamisation et du développement de la bibliothèque, l'agent recruté sera chargé de :

- L'organisation et l'accueil des publics (usagers, scolaires, associations, assistantes maternelles, accueils de loisirs) et du prêt avec l'aide des bénévoles.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'animations culturelles afin de valoriser la lecture publique et la transmission culturelle intergénérationnelle (expositions, spectacles, heure du conte, etc...)
- L'organisation et animation des séances scolaires : contact avec les enseignants, planning des visites scolaires (animations régulières, ateliers, expositions)
- L'information des usagers
- La réalisation et la diffusion d'outils de communication (affiches, flyers, articles dans les différents supports de communication).

L'agent que la commune envisage de recruter est spécialisé dans l'accueil du public. Il dispose par ailleurs des compétences nécessaires pour assurer une mission de médiateur numérique en charge de l'accompagnement des personnes éloignées de l'informatique et des outils numériques.

Ses missions consisteraient à :

- ❖ Informer et conseiller les publics sur les usages du numérique
- ❖ Organiser des actions de médiation au sein de la structure, du "tiers lieux" dont il dépend : activités ludiques, créatives
- ❖ Animer des ateliers d'accompagnement et de prise en main des outils numériques à destination du tout public
- ❖ S'assurer de la bonne utilisation du matériel informatique mis à disposition
- ❖ Communiquer et valoriser les activités réalisées par la structure

La commune pourrait de cette façon proposer un nouveau service aux demandeurs d'emploi et aux personnes âgées notamment.

Madame VANDRIESSCHE demande si la commune dispose d'assez d'ordinateurs pour assurer ce service. Monsieur CABORDEL répond que des crédits budgétaires pourront être affectés à cette opération si besoin.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien DELVALLET, Maire-adjoint en charge de l'éducation, de la culture et de la communication, à l'unanimité,

VALIDE la création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à 35h00 à compter du 1^{er} avril 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h16.

CIRES-LES-MELLO, le 29 Mars 2023
Le Maire,
Alain GUÉRINET

